

MASON GRAPHITE

MASON GRAPHITE DÉVOILE L'AVANCEMENT DE SON ÉTUDE SUR LES PRODUITS À VALEUR AJOUTÉE AINSI QUE L'OBTENTION DE CONTRIBUTIONS ET SUBVENTION TOTALISANT 657 000 \$

15 novembre 2016

Montréal, Québec, Canada

Mason Graphite Inc. (ci-après « Mason Graphite » ou la « Société ») (TSX.V : LLG ; OTCQX : MGPHF) a le plaisir de dévoiler l'avancement et le calendrier des travaux futurs de son étude détaillée sur la production à grande échelle de produits à valeur ajoutée à base de graphite, étude ayant été lancée en 2015. La Société est également heureuse d'annoncer l'obtention de contributions et subvention qui seront appliquées à ce programme.

Les traitements requis pour la production de produits à valeur ajoutée, ou « 2^{ième} transformation », comprennent la micronisation, la purification additionnelle, l'arrondissement et l'enrobage, et permettent d'obtenir des produits de graphite adaptés à une large gamme d'applications techniques (comprenant les balais électriques, les garnitures de frein, les plastiques et les lubrifiants), d'applications électrochimiques (comprenant les piles alcalines, les batteries Li-ion et les piles à combustible) ainsi que d'autres utilisations spécialisées. Mason Graphite travaille sur le développement des produits ainsi que sur les processus de fabrication avec le Conseil national de recherches du Canada (CNRC), COREM et Hatch.

En ce qui concerne spécifiquement les matériaux d'anodes destinés aux batteries Li-ion, une phase d'analyse comparative, nécessaire pour déterminer les spécifications actuelles des produits utilisés, a été achevée en 2015. Suite à une nouvelle entente avec le CNRC, la Société a amorcé la phase de développement afin de concevoir, à partir de produits provenant de son gisement du Lac Guéret, un grade générique pour les utilisations traditionnelles des piles Li-ion ainsi qu'un grade spécifiquement destiné à l'industrie des véhicules électriques. Les travaux effectués sur ce dernier produit sont basés sur des informations, liées aux spécifications des clients, recueillies par la Société et le CNRC.

Suite à la phase de développement des produits, une phase exhaustive et approfondie d'essais sera entreprise et simulera des environnements réels d'utilisation d'une batterie Li-ion de même que sa durée de vie équivalente. Ces essais seront effectués en parallèle à la fois au CNRC et dans les installations de clients. Au cours de cette période de tests, Mason Graphite entend également amener l'étude détaillée actuelle à un niveau de faisabilité. Ainsi, la Société procédera à la conception et l'ingénierie de détails de la future usine, afin d'être prêt à la construction dès la fin de la phase d'essais ; cette nouvelle usine devrait être adjacente à l'usine de 1^{ère} transformation. À cet effet, la Société établira un niveau de compréhension suffisant quant aux volumes requis par les clients afin de concevoir une capacité de production appropriée, et ce dès le début de la phase d'essais.

Ces processus de développement et d'essais, nécessaires à l'homologation de ce type de matériaux, sont basés sur plus de 20 ans d'expérience dans le traitement et la commercialisation de différents types de graphite et d'autres produits de carbone pour les industries de batteries alcalines et Li-ion.

Des essais d'équipements et des tests pour d'autres grades de produits à valeur ajoutée nécessitant uniquement une purification et/ou une micronisation sont en cours et sont intégrés dans le programme de travail des matériaux de batterie.

Le budget prévu pour cette étude détaillée s'élève à 1 070 000 \$.

Afin de financer ces travaux, Mason Graphite est heureuse d'annoncer l'obtention des contributions et subvention suivantes :

- Une contribution de 107 000 \$ de « Innovation et Développement Manicouagan », qui appuie des projets qui contribueront à la diversification économique de la région de Manicouagan où le projet de la Société est situé;
- Une contribution pouvant atteindre 500 000 \$ du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherche du Canada (PARI-CNRC); et
- Une subvention de 50 000 \$ du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec, dans le cadre du programme « Passeport innovation ».

Benoît Gascon, président et chef de la direction de Mason Graphite, a déclaré : « Nous sommes très satisfaits des travaux réalisés jusqu'à présent avec nos partenaires et très encouragés par le niveau de collaboration des clients éventuels alors que nous poursuivons la conception des produits. Le marché des produits à valeur ajoutée dans son ensemble, et non pas uniquement celui des matériaux pour batteries, a le potentiel d'améliorer considérablement les rendements économiques d'un projet déjà très convaincant. » Le potentiel des produits à valeur ajoutée à base de graphite n'est pas inclus dans les résultats de l'étude de faisabilité définitive publiée en septembre 2015, ceux-ci étant basés uniquement sur la 1^{ère} transformation.

En 2015, le Gouvernement du Québec a lancé un plan d'action mobilisateur, structurant et responsable, visant à faire du Québec, qui dispose d'une abondance d'énergie propre à un coût concurrentiel, un chef de file dans les moyens de transport propulsés par l'électricité. Pour de plus amples informations à cet effet, visitez : www.transportsselectriques.gouv.qc.ca.

En s'appuyant sur cette initiative, Mason Graphite collabore depuis 2015 avec le CNRC et leurs experts en technologies de propulsion des véhicules et en matériaux pour batteries.

À PROPOS DE MASON GRAPHITE ET DU PROJET DU LAC GUÉRET

Mason Graphite est une compagnie minière canadienne dédiée au développement du gisement de graphite naturel du Lac Guéret dont elle détient 100 % des droits. La Société est dirigée par une équipe expérimentée possédant plus de 5 décennies d'expérience dans le graphite, notamment dans la production, la vente ainsi que la recherche et le développement. Pour plus d'information, visitez www.masongraphite.com.

Mason Graphite Inc. pour le conseil d'administration,

« Benoît Gascon, CPA, CA », Président et chef de la direction

Pour plus d'informations :

Simon Marcotte, CFA, Vice-président au Développement corporatif au +1 (647) 801-7273 et à info@masongraphite.com

Pour plus d'informations reliées aux communautés locales :

Luc Veilleux, CPA, CA, Vice-président exécutif et Chef de la direction financière au +1 (514) 289-3582 et à info@masongraphite.com

Siège Social : 3030, boulevard Le Carrefour, bureau 600, Laval, Québec, H7T 2P5

Mise en garde contre les énoncés prospectifs

Ce communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières. Toute information contenue dans ce document qui n'est pas clairement de nature historique peut constituer un énoncé prospectif.

En règle générale, ces énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation d'une terminologie prospective comme « planifie », « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est prévu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « ne prévoit pas », « croit », ou des variantes de ces mots et expressions ou l'énoncé que certaines actions, certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « seront prises », « se produire » ou « être atteint ».

L'information prospective est fondée sur des hypothèses que la direction de l'entreprise croit être raisonnables au moment où elles sont faites, comprenant mais sans s'y limiter, les activités continues d'exploration, les prix du graphite et autres métaux, les estimations des coûts en capital initial et de renouvellement, les estimations des coûts de main d'œuvre et des coûts d'opération, les estimations des ressources et réserves minières, les hypothèses sur les variations des taux de change, l'échéancier et les montants pour les explorations futures et les dépenses de développement, l'obtention des approbations réglementaires requises, la disponibilité du financement nécessaire pour le projet, la finalisation de l'étude d'impact en environnement et social et les autres hypothèses et facteurs énoncés aux présents textes.

L'information prospective est assujettie à des risques connus et inconnus, des incertitudes et autres facteurs qui pourraient rendre les résultats réels, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations de la Société sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés par de telles informations prospectives. Ces risques comprennent mais sans s'y limiter : la volatilité du cours des actions; les fluctuations des prix du graphite; l'origine et les coûts des sources d'énergie; les estimations des coûts en capital initial et de renouvellement; les estimations des coûts de main d'œuvre et des coûts d'opération; les marchés mondiaux et les conditions économiques générales; les risques associés à l'exploration, au développement et à l'exploitation de gisements miniers; les estimations des ressources et des réserves minières; les risques associés à des risques non assurables survenant en cours d'exploration, de développement et de production; les risques liés aux variations des taux de change; les risques environnementaux; la concurrence à laquelle fait face la Société à l'égard de l'embauche du personnel expérimenté; l'accès à une infrastructure adéquate pour soutenir les activités minières, de transformation, de développement et d'exploration; les risques associés à des changements à la réglementation de l'exploitation minière régissant la Société; la finalisation de l'étude d'impact en environnement et social; les risques liés aux retards réglementaires et d'obtention de permis; les risques liés aux conflits d'intérêts potentiels; la dépendance envers le personnel clé; les risques de financement, de capitalisation et de liquidité incluant les risques que le financement nécessaire pour continuer les activités d'exploration et de développement à Lac Guéret ne soit pas disponible ou disponible à des conditions acceptables; le risque de dilution potentielle par l'émission d'actions ordinaires; le risque de litiges.

Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient amener les résultats réels à différer sensiblement de ceux contenus dans les énoncés prospectifs, il peut y avoir d'autres facteurs qui fassent en sorte que les résultats ne soient pas ceux attendus, estimés ou prévus. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans de tels énoncés prospectifs. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à l'information prospective. Les informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse et la Société ne s'engage pas à mettre à jour ces informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.